

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Nicolas Rochat Fernandez et consorts –
Fermeture des bureaux postaux : pour une stratégie claire et anticipée du Conseil d'Etat de stopper
l'hémorragie**

1. PREAMBULE

La commission nommée pour examiner l'objet cité en titre s'est réunie le 2 février 2018 à la salle Romane, rue Cité-Devant 13, à Lausanne.

Elle était composée de Mmes Anne-Laure Botteron et Laurence Creteigny ainsi que de MM. Jérôme Christen, Vincent Keller, Stéphane Montangero, Nicolas Rochat Fernandez, Jean-François Thuillard, Philippe Vuillemin et Pierre-François Mottier, confirmé dans son rôle de président rapporteur.

M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS), accompagné de sa collaboratrice personnelle Mme Aurélie Haenni, étaient également présents.

La note de séance, ayant servi à l'élaboration de ce rapport, a été rédigée par Mme Gaëlle Corthay, secrétaire de commission. Qu'elle en soit ici remerciée.

2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Depuis la rédaction du rapport du Conseil d'Etat N° 41, des démarches complémentaires ont été entreprises que M. le Chef du DEIS souhaite exposer à la commission et démontrant que le Conseil d'Etat suit de près le dossier.

- Souhait du Tessin d'écrire à La Poste dans le but de suspendre toute décision touchant le réseau jusqu'au débat des Chambres fédérales sur la définition du mandat de service public. Tous les cantons ont été contactés, le Conseil d'Etat ayant soutenu cette démarche.
Au final, décision du Tessin de s'adresser directement à la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) afin qu'elle soumette la proposition aux cantons. Le Conseil d'Etat a souscrit également à ce projet.
Le Conseil national devrait aborder une discussion sur La Poste lors de la prochaine session en mars prochain¹. Quant au Conseil des Etats, il a donné suite à l'une des motions portant sur ces questions de plan de restructuration du réseau postal. Le Conseil d'Etat espère l'ouverture d'un débat politique sur la définition d'un service public et sur les exigences de la Confédération.
- Rencontres régulières entre le Conseil d'Etat et La Poste ; la prochaine réunion aura lieu en mars.
- Constitution d'un groupe de travail, formé d'une délégation des Départements et services cantonaux suivants : Chef du DEIS, Chef du DSAS, un représentant du secrétariat général du DEIS, un représentant de la DGMR, un représentant respectif au SPECo, au SDT et au StatVD.

¹ Conseil national – session de printemps – 12ème session de la 50ème législature – Séance du 08.03.2018 : large soutien de plusieurs textes sur La Poste. Le Conseil des Etats devra se prononcer sur les motions de Martin Candinas (PDC/GR), Jakob Büchler (PDC/SG), Ida Glanzmann (PDC/LU) et le postulat de Mathias Reynard (PS/VS).

Cette composition permettra une vision du réseau postal tournée vers l'avenir en fonction des croissances prévues en zones d'habitats et de commerces.

3. POSITION DU POSTULANT / OU AUTRES

Conscient que l'autorité cantonale n'a pas les compétences sur la question, le postulant rappelle que la saignée des offices de poste a commencé début des années 2000. En 2009, La Poste publiait la liste des 48 offices postaux menacés et au final, ladite instance a démontré sa volonté en fermant certains offices non répertoriés sur cette liste ce qui a engendré plusieurs interventions parlementaires.

L'intention du postulant n'est pas de revenir sur le débat de principe des deux missions de La Poste « la garantie du service universel versus une logique de rentabilité » mais de définir ce que peut entreprendre le Canton, avec les outils limités dont il dispose.

La raison de ce postulat est de définir une vision d'avenir constructive du réseau postal.

L'un des points à relever et non négligeable dans les négociations avec La Poste est un changement de majorité aux Chambres fédérales. La libéralisation votée au début des années 2000 peut en effet être remise en question. Cet état de fait pousse La Poste à s'intéresser aux cantons.

Le postulant relève aussi que des moratoires sur les offices de poste ont été votés symboliquement dans plusieurs cantons, de même qu'une pétition a été déposée au Grand Conseil en octobre 2017 par le comité Touche pas à ma Poste.

4. DISCUSSION GENERALE

Le postulant relève avec satisfaction le processus entamé par le Conseil d'Etat avec La Poste (courrier du 31 janvier 2017, rencontres des 8 décembre 2016 et 23 mai 2017) ainsi que son soutien aux communes par l'envoi d'un courrier en date du 6 juin 2017. La question est posée quant à la planification mise en place par le groupe de travail.

En réponse aux interventions du postulant, M. le Chef du DEIS apporte les éléments suivants :

- Ni transformation, ni fermeture d'offices de poste ne sont cautionnées par le Conseil d'Etat, sans l'accord préalable de l'autorité communale concernée. Cette position a été rendue publique et adressée aux communes avec les procédures.
Il a été communiqué aux communes que M. le Chef du DEIS se tient à leur disposition en cas d'appui dans leur analyse, leur stratégie et d'éventuelles démarches avec La Poste. Les communes tendent à saisir le Canton pour les différents échanges de correspondance qu'elles ont avec La Poste.
- Confirmation est donnée que le climat aux Chambres fédérales change, en raison d'un certain nombre de gouvernements cantonaux ayant empoigné ce dossier. La balance entre le service universel et la rentabilité de La Poste tend à changer. Toutefois, précision est donnée que les Chambres fédérales ne toléreront pas de déficit de La Poste.
- Rappel que La Poste est un grand employeur du Canton, mais le Conseil d'Etat reste déterminé à défendre les bureaux de poste.
- La planification du groupe de travail se calque sur les rencontres avec La Poste puisqu'il suit et prépare les séances.

La discussion se porte ensuite sur la fermeture des offices de poste en ville et la réflexion d'adapter les horaires à la vie des citoyen-ne-s afin que le service public soit maintenu. Il est aussi relevé le développement de nouveaux quartiers en ville suscitant une nouvelle demande pour La Poste, sous la forme d'offices de poste ou de filiales en partenariat.

Il faut en effet avoir l'honnêteté de reconnaître que les modes de communication ont changé dicit M. le Chef du DEIS. Il souligne que le groupe de travail a été constitué de manière à avoir une vision prospective : tenir

compte des évolutions liées aux modes de vie, lieux de résidence et développements futurs. Quant à La Poste, elle ne se penche que sur les chiffres et a une vision avant tout rétroactive.

Le Conseil d'Etat attire l'attention sur le fait que les horaires d'ouverture des offices de poste ne peuvent pas être plus tardifs que ceux des magasins.

La commission aborde les sujets suivants :

- Evolution des services de La Poste, avec de plus en plus de prestations sur internet. Etre attentifs à pérenniser certains services comme celui de la distribution du courrier à domicile.
- Sensation désagréable provoquée par La Poste aux mains de la Confédération, à qui le politique ne peut faire entendre raison. En ce sens, il est salué l'éventuel changement de paradigme politique aux Chambres fédérales.
- Stratégie de La Poste de fixer des horaires afin que les offices de poste ne soient peu ou pas fréquentés, justifiant ainsi leur fermeture.

M. le Conseiller d'Etat souligne que le courrier envoyé aux communes a déclenché une collaboration et une information plus régulière entre les deux niveaux. Les communes ont pris conscience que le Conseil d'Etat peut ajouter un poids aux discussions, toutefois elles sont libres de l'informer si et quand elles le veulent.

Il ajoute que le Conseil d'Etat reçoit de La Poste en principe un état d'avancement des discussions..

- Expérience au sein de communes où l'office de poste s'est déplacé dans l'épicerie du village. L'attention est attirée sur la différence de professionnalisme et de confidentialité : la formation de buraliste ne peut être remplacée par les prestations (dépôt de courrier, paquets, etc.) assurées par une agence postale, gérée par un commerce ou une administration communale.
- La vision des entreprises est traitée au sein du groupe de travail par l'intermédiaire du représentant du SPECo.

5. DISCUSSION DU DÉPÔT D'UNE RÉOLUTION / AJOUT D'UN VŒU

Le dépôt d'une résolution est proposé à la commission, ayant pour contenu « Le Grand Conseil demande au Conseil d'Etat de continuer à s'engager auprès de La Poste, afin que celle-ci maintienne un service de distribution performant, aussi bien auprès des privés que des entreprises. Le Conseil d'Etat continuera de veiller au maintien d'un service postal et de paiement universel de qualité sur l'ensemble de son territoire ».

La commission prend note de la possibilité de proposer au Grand Conseil une résolution, en plus du postulat, ou de faire un vœu qui sera joint au rapport.

Formulation du vœu : « Le Grand Conseil soutient les efforts du Conseil d'Etat en vue du maintien sur le long terme d'un service postal et de paiement universel de qualité sur l'ensemble du territoire »

Au terme de la discussion, la commission accepte l'ajout d'un vœu par 8 pour et 1 abstention.

6. VOTE FINAL DE LA COMMISSION

A l'unanimité des membres présents, la commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat et d'y ajouter le vœu suivant :

« Le Grand Conseil soutient les efforts du Conseil d'Etat en vue du maintien sur le long terme d'un service postal et de paiement universel de qualité sur l'ensemble du territoire. »

Château-d'Oex, le 28 avril 2018

Le rapporteur :
(Signé) Pierre-François Mottier